



---

## VILLE DE BELOEIL

Conseil de la ville

---

RÈGLEMENT 1692-26-2025

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA  
TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

---

**Dépôt du projet : 16 juin 2025**

**Avis de motion : 16 juin 2025**

**Adoption : 14 juillet 2025**

**Entrée en vigueur : 17 juillet 2025**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement vise à établir des tarifs pour les demandes d'approbation d'un plan préliminaire d'un projet de développement immobilier et pour la conclusion d'ententes relatives à la réalisation de travaux municipaux.*

**RÈGLEMENT 1692-26-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014  
CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance du conseil du 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que le président de la séance a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

LA VILLE DE BELOEIL, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le *Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* est modifié par le remplacement, à l'annexe A, de la grille de tarification « 6. Urbanisme » par la grille en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 14 juillet 2025.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente de la séance

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

**ANNEXE**  
(Article 1)

Grille de tarification

6. URBANISME

SUJET		TARIF[*1] 2025
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)</b>		
Construction		
- Unifamiliale (H-1)		520 \$ de base + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 80 \$
- Bifamiliale et trifamiliale (H-2)		520 \$ de base + 160 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 55 \$ par logement
- Multifamiliale de 4 à 8 logements (H-3)		520 \$ de base + 185 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 55 \$ par logement
- Multifamiliale de 9 logements et plus (H-4)		520 \$ de base + 210 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 55 \$ par logement
- Maison mobile (H-5)		30 \$
- Habitation collective (H-6)		520 \$ de base + 210 \$ par unité (logement ou chambre) + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 80 \$ par logement ou chambre
Transformation		55 \$ de base + 4 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même usage
Agrandissement		55 \$ de base + 4 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même usage
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)</b>		
Construction		
		310 \$ de base + 3 \$ par m <sup>2</sup> selon la superficie brute totale des planchers
Transformation		
		55 \$ de base + 4 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux
Agrandissement		
		310 \$ de base + 3 \$ par m <sup>2</sup> selon la superficie brute totale des planchers
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION (construction, transformation, agrandissement - élément d'architecture, bâtiment et construction accessoires)</b>		
Abri d'auto		
		55 \$
Garage		
		55 \$
Remise		
		55 \$
Piscine, spa et bain tourbillon hors-terre (avec ou sans abri)		
		55 \$
Piscine, spa ou bassin extérieur creusé		
		55 \$
Mur de soutènement		
		55 \$
Muret		
		55 \$
Escalier extérieur		
		55 \$
Balcon, galerie, perron, porche, véranda, et caveau faisant corps avec le bâtiment principal		
		55 \$
Bâtiment accessoire pour un usage résidentiel		
		55 \$
Bâtiment accessoire pour un usage commercial / industriel / public	Construction / Agrandissement	55 \$ de base + 3 \$ par m <sup>2</sup> selon la superficie brute totale des planchers
	Transformation	55 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux.
Bâtiment accessoire pour un usage agricole		
		55 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux.
Rampe d'accès ou autre construction visant l'accessibilité universelle d'un bâtiment résidentiel		
		Gratuit
Travaux admissibles dans le cadre du programme d'aide financière pour le remplacement de systèmes de chauffage résidentiel au mazout		
		Gratuit
Autre construction accessoire		
		55 \$ de base + 4 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux.
Installation septique - mise en place ou modification de tout type de système		
		160 \$
<b>PERMIS DE LOTISSEMENT</b>		
Demande d'opération cadastrale		
- opération destinée à un usage résidentiel		110 \$ de base + le plus élevé entre 55 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage commercial		160 \$ de base + le plus élevé entre 55 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage industriel		210 \$ de base + le plus élevé entre 55 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage public		110 \$ de base + le plus élevé entre 55 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage agricole		110 \$ de base + 55 \$ par lot
<b>CERTIFICAT D'AUTORISATION</b>		
Usage ou destination d'un immeuble		
- implantation d'un nouvel usage autre que résidentiel		55 \$
- ajout d'un usage additionnel à un usage résidentiel		55 \$
- changement d'usage ou de destination d'un immeuble ou d'un local		55 \$

6. URBANISME

SUJET	TARIF[*1] 2025	
<b>Usage et activité temporaire</b>		
- activité d'exposition et de vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (avec établissement sur le territoire de la Ville)	Gratuit	
- activité d'exposition et de vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (sans établissement sur le territoire de la Ville)	520 \$	
- Tout autre usage temporaire	110 \$	
Construction, installation ou modification d'un bâtiment temporaire	110 \$	
Démolition d'une construction (construction ou bâtiment principal)	110 \$	
Déplacement d'une construction (construction ou bâtiment principal)		
- en tout ou en partie sur le même terrain	55 \$ [*2]	
- déplacement ou transport d'un bâtiment principal sur un autre terrain	520 \$ [*2]	
Excavation du sol	55 \$	
Déplacement d'humus	55 \$	
Plantation et abattage d'arbres		
- abattage d'arbre	55 \$ par demande [*3]	
- coupe d'assainissement	55 \$	
- renaturalisation d'un site	55 \$	
Remblais ou déblais	55 \$	
Construction, installation ou modification d'une affiche, d'une enseigne ou d'un panneau réclame	une enseigne	
- affichage pour un usage additionnel à l'habitation	55 \$	
- tout autre projet d'affichage	160 \$ de base + 30 \$ par enseigne	
Construction, installation ou modification d'un auvent	55 \$	
Ouvrages dans les zones inondables ou zones de contraintes	210 \$	
Ouvrages en milieux humides, sur les rives ou le littoral d'un cours d'eau	210 \$	
Construction, installation ou modification d'une antenne de télécommunication et autres dispositifs semblables	260 \$	
Construction, modification, réparation d'une entrée charretière	55 \$ [*4]	
Construction, modification, réparation d'une éolienne domestique	55 \$	
Aménagement de terrain sur un lot destiné à un usage autre que résidentiel		
- aménagement et modification d'une aire de stationnement	55 \$	
- aménagement et modification d'une aire de chargement et déchargement	55 \$	
- autre aménagement ou modification de l'aménagement de terrain	55 \$	
Activité agricole		
- Nouvelle ou modification d'une exploitation agricole impliquant distances séparatrices, une unité d'élevage, un lieu d'entreposage ou d'épandage des engrais de la ferme	310 \$	
<b>RENOUVELLEMENT DE PERMIS/CERTIFICAT</b>		
Renouvellement d'un permis ou certificat	Tarif du permis initial	
<b>ATTESTATION</b>		
Attestation d'usage	110 \$	
<b>DEMANDE SOUMISE À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE</b>		
Demande d'avis préliminaire	100 \$	
Demande soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturales - PIIA	Gratuit	
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-1 et H-2)	125 \$	
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-3 et H-4)	200 \$	
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà été fait l'objet de la délivrance d'un permis (autres usages)	250 \$	
Demande soumise à octroi d'une dérogation mineure - DM	800 \$	
Demande soumise à l'autorisation d'un usage conditionnel - UC	800 \$	
Demande soumise à l'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - PPCMOI	2 500 \$	
Demande soumise à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble - PAE	800 \$	
<b>AUTRES DEMANDES D'URBANISME</b>		
Demande d'avis préliminaire	100 \$	
Demande de modification aux règlements d'urbanisme locaux - MRU	2 500 \$	
Demande de modification aux règlements d'urbanisme régionaux - MRU à laquelle s'ajoutent les frais d'expertise externe	2 500 \$	
Demande d'approbation d'un plan préliminaire d'un projet de développement immobilier	2 500 \$	
Demande d'exemption à l'obligation de fournir des cases de stationnement exigées par les règlements d'urbanisme	5 000 \$ par case manquante	
Demande de démolition d'un immeuble en vertu du règlement sur la démolition d'immeuble	800 \$	
Demande de programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du PRQ	100 \$	
Demande d'approbation d'un plan préliminaire d'un projet de développement immobilier	3 000 \$	
Entente relative à la réalisation de travaux municipaux	100 \$/mètre linéaire, minimum 12 000 \$ [*5]	
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
Captage des eaux souterraines	55 \$	
Permis pour la garde de ruches en milieu urbain	Première demande de permis	55 \$
	Renouvellement annuel	30 \$
Certificat d'enregistrement annuel - entrepreneur - application de pesticides et engrais	110 \$	
Certificat d'enregistrement annuel - travaux arboricoles	110 \$	
Permis temporaire d'utilisation de pesticides	Gratuit	

6. URBANISME

SUJET	TARIF[*1] 2025
<b>AUTRES SERVICES</b>	
Autorisation de branchement aux services municipaux (égoût pluvial, égoût sanitaire, aqueduc)	55 \$
Inspection du branchement par la Direction des travaux publics	135 \$ [*6]
Certificat d'enregistrement annuel - entrepreneur - déneigement (allée et stationnement privé)	210 \$ par entrepreneur + 30 \$ par véhicule
Permis pour vente à l'encan ou vente à l'enchère	55 \$

**Note : Tous les tarifs sont non remboursables**

[\*1] pour un projet nécessitant plus d'un permis ou certificats qui concernent des travaux non reliés entre eux, les tarifs pour chacun des permis et certificats doivent être cumulés.

[\*2] et, si exigé, le dépôt en garantie d'un montant estimé provisoirement suffisant en vue d'assurer la réparation du préjudice pouvant éventuellement être causé à la municipalité en raison de ce déplacement.

[\*3] le certificat d'autorisation pour l'abattage d'un frêne est sans frais.

[\*4] les travaux doivent obligatoirement être effectués par la Ville ou un entrepreneur mandaté par la Ville, auxquels s'ajoute le coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur.

[\*5] une somme représentant 25 % de ce tarif est exigible à compter de l'adoption de la résolution du conseil de la ville approuvant le plan préliminaire du projet de développement immobilier

une somme représentant 75 % de ce tarif est exigible à compter de l'adoption de la résolution de la ville autorisant la signature de l'entente relative aux travaux municipaux

[\*6] payable à l'émission du permis. La prise de rendez-vous doit être faite 48 heures avant les travaux, sans quoi des frais de 50 \$ s'ajoutent.

## CERTIFICAT DES APPROBATIONS

Avis de motion :	16 juin 2025
Dépôt du projet de règlement :	16 juin 2025
Adoption du règlement :	14 juillet 2025
Publication :	17 juillet 2025
Entrée en vigueur :	17 juillet 2025

---

NADINE VIAU  
Mairesse

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière